

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N2. Risque incendie

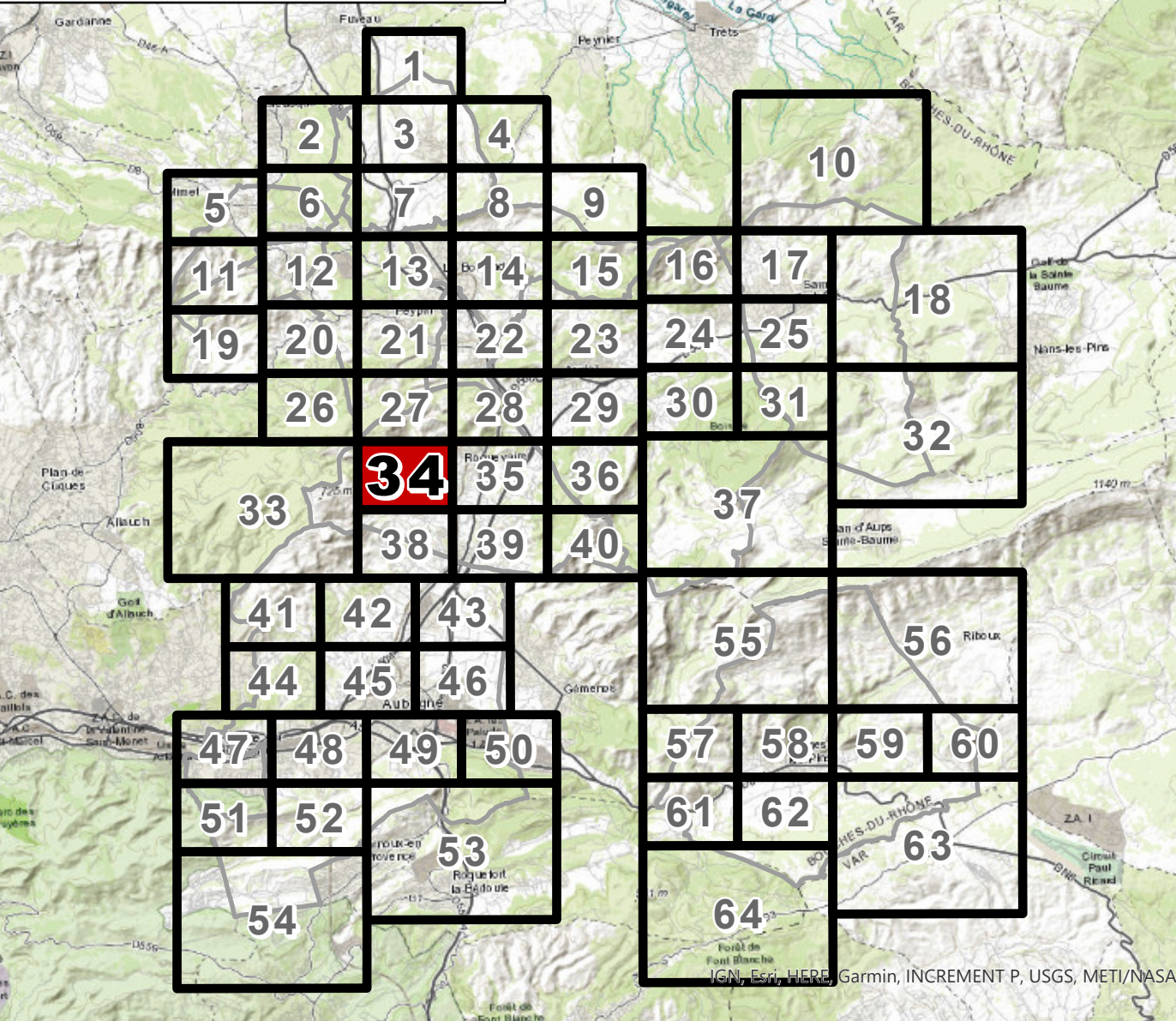
PLANCHE
34

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Tableau d'assemblage



Urbanisme

URBANISME

□ Limite de zone □ Limite de zone issue de la procédure de modification n°1 (voir ci-dessous)

Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INCENDIE DE FORÊT
(PPRIF)

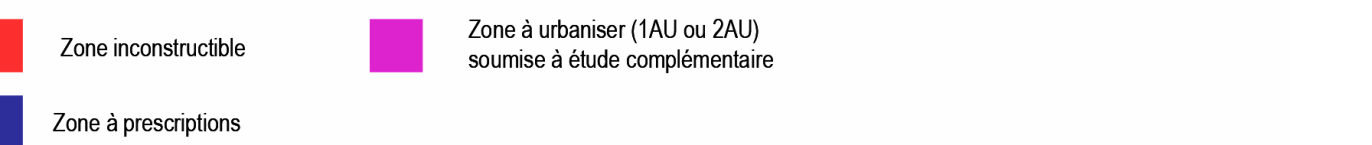
Pour les communes d'Auriol et de Roquevaire



Risque feux de forêt réglementé par le PLUi

TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE

Pour les communes d'Aubagne, Castellane, Cogez-les-pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Pierre-sur-Huveaune, Peyrin, Saint-Sauveur et Saint-Denis-la-Rivière



Pour la commune de Belcodène



Fond de Plan

